



VIVRE PLEINEMENT SA RETRAITE

**SYNDICAT CGT DES EMPLOYES ET CADRES RETRAITES
DES ORGANISMES SOCIAUX DE LA METROPOLE ET DU
RHONE - Bourse du Travail - Place Guichard - 69423 LYON
CEDEX 3 - salle 17 - Tél : 04 78 60 71 54 ou 09 52 66 51 94 -
CCP 1572.14 LYON - e.mail : cgt.osra@gmail.com**

EDITO

Dans ce numéro :

EDITO	1
Le CETA	2
Mini cpte rendu du collectif	3
Un toit en partage	3
Des reculs importants	4
Les Budgets des EHPAD	5
Complémentaire santé	6
Congrès UFROS Intersyndicale	7
Indécosa cgt	8

La situation sociale en France se dégrade de plus en plus

Après cinq mois de « dictature » Macron voilà où nous en sommes :

- 0,8% d'augmentation des retraites mais 1,7 % de retenue de CSG supplémentaire : faites le calcul et vous verrez où est l'arnaque....
- Mais les 40 principaux groupes cotés en bourse bénéficient d'une augmentation des revenus du capital de 25 % pour les six premiers mois de l'année 2017 , et cela sur le dos des salariés

Ne vous faites pas d'illusion, ils s'en prendront aussi à vos petites économies de toute une vie , tout cela pour faire croire que les retraités sont des nantis alors que ceux-ci aident leurs enfants et leurs petits enfants sans travail ou étudiants pauvres et sans aide du Gouvernement

Les services publics se dégradent, les hospitaliers manquent de personnel et les retraités ne sont pas toujours les bienvenus dans certaine structure privée hospitalière La poste ne remplit plus son rôle de service public, le courrier arrive bien souvent avec retard, quand à la Sécurité Sociale c'est la grande démolition : augmentation du forfait hospitalier, projet de diminution des effectifs des Caisses alors même que le personnel est en sous-effectif et voit leur rémunération gelée.....,privatisation larvée des services publics , au bénéfice de l'assurantiel , ETC. Etc.

Donner aux riches et détruire notre Protection Sociale : ce gouvernement continue à imposer des «allègements » de cotisations qui sont une façon détournée de reverser l'argent au capital tout en réduisant d'autant le financement de notre système de solidarité , et a décidé de porter ses efforts sur la santé, avec 4,2 milliards d'euros d'économie prévues en 2018.

Stéphane HESSEL , en 2010, disait qu'il n'était pas suffisant de s'indigner mais qu'il fallait s'ENGAGER et surtout RESISTER , et participer à tous les combats : droits de l'homme, défense des sans-papiers, et des sans logis ,lutte contre les inégalités, pour l'écologie, etc.

Je crois qu'aujourd'hui le temps est venu de s'engager et de résister si nous ne voulons pas revenir au moyen âge.

BON COURAGE A TOUS ET A TOUTES



LE TRAITE « CETA »

Il s'agit d'un accord commercial entre le Canada et l'Union Européenne,

En discussion depuis 2009, il a été présenté aux différents pays pour signature en 2016. Seule la Wallonie avait refusé puis est revenue sur son refus. En attendant la ratification par les Parlements nationaux, il a été mis en "service provisoire" le 21 septembre 2017, à l'exception de la question très controversée du règlement des litiges.

Cet accord vise à atténuer (et à terme à supprimer) toutes les limitations au commerce entre ces pays (droits de douane, quotas, obligations sanitaires, environnementales ou d'origine, etc...)

- C'est d'abord les petites entreprises agricoles notamment d'élevage qui vont être les victimes de cette ouverture des frontières, elles qui subissent déjà de plein fouet la concurrence européenne.

- De plus, les diverses normes, sanitaires, environnementales seront de plus en plus dictées par les multinationales en fonction de leurs intérêts, et supplanteront les décisions nationales,

- Les appellations d'origine contrôlées seront réduites drastiquement. et beaucoup pourront donc être copiées librement.

Certes, toutes ces mesures comportent des limitations (des quotas subsistent encore) mais la porte est ouverte aux lobbyistes, et on peut leur faire confiance pour s'en occuper.

La propagande nous parle d'avantages quant à la croissance et l'emploi, mais ce traité est de toute évidence en faveur du patronat et de

la finance, et absolument en défaveur des travailleurs et des petites entreprises.

D'après certaines études qui semblent sérieuses, même si elles sont approximatives, tout cela entraînerait du chômage supplémentaire, et une dégradation de l'environnement.

Enfin, cerise sur le gâteau, les litiges seraient jugés par un tribunal spécial qui aurait à connaître des plaintes contre un État d'une multinationale qui s'estimerait lésée par une décision d'ordre sanitaire ou environnementale ou de protection du consommateur. Mais l'État ne pourrait pas, lui, attaquer une multinationale. (Des dispositions semblables sont d'ailleurs déjà mise en application dans certains cas par les États-Unis)

En résumé, cet accord, uniquement dans l'intérêt des grosses entreprises et de la finance, ne se préoccupe pas du tout de son impact sur les populations, sur l'environnement, sur l'emploi, sur la justice.

Et surtout, il est absolument capital de bien se rendre compte qu'il consacre encore un peu plus la primauté de plus en plus absolue de la gouvernance par la finance et par le patronat, par dessus la tête des pouvoirs légitimes élus, et qui prétend même, en plus, rendre la justice (la sienne bien sûr).

C'est un pas de plus à l'encontre de la démocratie.



Collectif Régional / Petit compte rendu

De cette dernière réunion du Collectif régional , il ressort que la lutte contre les Ordonnances est primordiale pour sauvegarder notre protection sociale . Des solutions sont avancées par nombre des participants de notre région : Savoie - Hte Savoie - Isère - Ardèche - Rhône etc.... : dont arrêts de travail (le 19.10.2017) - peut-être blocage de certains sites . Recherche de l'unité Syndicale

L'URSSAF propose un spectacle sur la Sécu pour créer des contacts avec les assurés, et plus largement à tous les publics , idée validée par l'Assemblée. Mise en œuvre par l'Urssaf et d'un groupe de travail Toutes les bonnes volontés seront appréciées

Projet de loi de finances de la Sécurité Sociale : PLFSS 2018

- basculement sur l'Etatatisation + assurantielle contrôlé par les patrons et le gouvernement , objectif suppression des cotisations patronales ?
- Disparition du RSI cotisation par les salariés. Le Régime général prend la dette du RSI Intégration des salariés : préserver l'emploi des RSI
- Forfait journalier 18 à 20 €
- Economie sur la santé : Etablissement Public...
- Cigarette à 10 € le paquet
- Télémédecine , développement (mais difficulté dans les endroits sans internet !
- Médecin sous contrôle : contrat d'amélioration des qualités des soins
- Etc. Etc.

La séance s'est terminée par la présentation du nouveau site internet de l' Union Régionale

UN TOIT EN PARTAGE / RETRAITES BATISSEURS

Tout a commencé lors d'une balade.... L'idée a surgi : si nous inventions une manière de vivre ensemble qui n'aurait rien à voir avec une maison de retraite.

En juillet la première coopérative d' « habitants seniors » a ouvert ses portes à Vaulx en Velin . Le projet : bâtir un lieu de vie pour y vieillir ensemble, indépendants et solidaires . « Le temps du vieillissement est un temps à risque qui peut déboucher sur l'inquiétude. Un projet collaboratif tel que celui-ci permet de garder une ouverture à l'autre , de continuer à rester maître de sa vie! »

L'échéance tant attendue est là : Mi-juillet le petit immeuble de quatre étages , une construction écologique, sera livré et les premiers occupants pourront y emménager. La résidence comprend quatorze T2 de 45 m2 et deux T3 de 63 M2 une buanderie, une salle commune dotée d'une cuisine, un atelier de bricolage, deux chambres d'amis, des coursives ou pourront être mis en commun des livres, des disques et les gros appareils électroménagers et perchées sur le toit, des ruches.

Implanté à LYON, Habicoop est la Fédération nationale des coopératives d'habitants qui chapeaute vingt-huit projets dans le pays. Son appui a été déterminant pour trouver le terrain sur lequel la résidence a été construite. Parmi les communes de l'Est Lyonnais contactées, seule Vaulx en Velin a eu envie de se lancer dans cette expérimentation sociale

Une expérience intéressante

DES RECUS IMPORTANTS

MACRON s'estime légitime pour casser le modèle social des français et pour "moderniser" à la mode patronale la France

C'est un changement ? **NON C'EST UNE MARCHE ARRIERE POUR CEUX QUI TRAVAILLENT OU QUI ONT TRAVAILLE POUR VIVRE**

Résultats des élections du deuxième tour ! petit rappel sur la majorité obtenue par MACRON

- sur 100 % des inscrits : abstentions + blancs+ nuls = 37 %	
- Le Pen	21,42 %
- Macron	41,58 %

Sachant que le parti Socialiste, le parti communiste ont appelé à voter Macron et Mélenchon à faire barrage à Marine Le Pen , nous sommes loin d'un chèque en blanc qui lui permet de mépriser plus de 60% des français qui n'ont pas voté pour lui au deuxième tour et 75 % des Français qui ne se sont pas prononcés pour lui au premier tour

A part les Médias , les Français ne sont pas pour sa politique de destruction du droit social

ATTAQUE EN REGLE CONTRE LES RETRAITES

Les retraités ont été déjà pénalisés par :

- le gel de leur pension depuis 2013
- la CSG est passée de 3% à 6% sous Sarkozy / Fillon sans être remise en cause sous Hollande
- La demie part pour les veufs et les veuves a été supprimée , se traduisant par une augmentation d'impôt

Aujourd'hui MACRON rajoute 1,7 d'augmentation de la CSG sur les retraites :

7 millions de retraités subiront une hausse de la CSG à compter de 2018

Les deux tiers d'entre eux bénéficieront d'une baisse de la taxe d'habitation . Pour les autres la hausse de la CSG ne sera pas compensée. L'augmentation de cet impôt se montera à 4,5 milliards d'euros.

Cela concernent les foyers dont le revenu fiscal de référence est supérieur pour une personne seule à 27 000 € soit 2250 € mensuel ou 43 000 € pour un couple soit 3583 € mensuels

ATTENTION

L'exonération de la taxe d'habitation s'étalera sur trois ans . En 2018, seulement 600 000 Retraités seront compensés intégralement !!!

LES RETRAITES DEVIENNENT DES VACHES A LAIT !

SEREZ-VOUS EXONERE DE LA TAXE D'HABITATION ?

Cela concernerait le revenu fiscal de référence obtenu après l'abattement de 10%

MODALITES : la première année la taxe d'habitation baisserait de 30% pour les 80% bénéficiaires de cette mesure

ATTENTION ! pour l'instant c'est un effet d'annonce

..../...

SUITE DE LA PAGE 4

ATTENTION :

La taxe d'habitation représente 36 % des rentrées fiscales des collectivités territoriales.

Cette taxe permet d'administrer la commune, d'entretenir les écoles, subventionner les cantines, entretenir les espaces communs, l'éclairage public etc;... QUI VA PAYER CELA ?

Pas de problème pour les communes de Saint CYR au mont d'or ou l'Ouest Lyonnais mais pour les communes de l'Est ?

L'EPARGNE NE SERA PAS EPARGNEE !

On baisse l'impôt sur les revenus du Capital de 30% mais le gouvernement MACRON s'attaque aux petits épargnants Les livrets d'épargne vont être mis à contribution

Après avoir taxé les mécontents de "fainéants" il baisse le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent ou de ceux qui ont travaillé toute leur vie et il fait un cadeau fiscal important aux riches actionnaires



Albert CAMUS

« L'homme révolté »

J'ai compris qu'il ne suffisait pas de dénoncer l'injustice, il fallait donner sa vie pour la combattre

LES BUDGETS DES EHPAD PUBLICS AMPUTES DE 200 MILLIONS

Nous sommes 15 millions de plus de 60 ans, 20 millions en 2030. Moins de 15% de la population en perte d'autonomie doit être aidée !!!!L'espoir de vie en bonne santé progresse, la perte d'autonomie arrive plus tard.

Nous l'avons souvent dit, l'aide à la perte d'autonomie n'est pas à la hauteur des besoins et surtout elle ne relève pas de la sécurité sociale et est livrée au privé.

Aujourd'hui les budgets des ehpad publics sont amputés de 200 millions d'euros

Le financement de ces EHPAD dépend en majorité des conseils généraux

Entre le public et le privé l'écart peut parfois avoisiner les 1000 euros sans que les prestations soient meilleures

Cette perte de ressources pour les établissements publics est un cataclysme pour les 300 000 personnes vivant en maisons de retraite publiques et les personnels qui les accompagnent

Nous exigeons un moratoire sur la réforme de la tarification des Ehpad

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CPP DU 27.09.2017

LA commission Paritaire de Pilotage (CPP) de la complémentaire santé du personnel de la Sécurité Sociale s'est réunie le mercredi 27 septembre 2017

Plusieurs points ont été abordés : notamment LA GARANTIE D'ASSISTANCE SANTE A DOMICILE

Rappel : le régime de complémentaire santé fournit une garantie d'assistance santé à domicile et protection juridique assurée par la société IMA

La CPP du 28 Juin avait été saisie d'une demande du collège employeur pour que les assureurs dénoncent le contrat avec IMA; Cette demande des employeurs s'appuie sur le coût de cette assistance et le faible recours de la part des collègues.

La CGT qui n'est pas forcément contre la dénonciation de CE CONTRAT ne voulait pas, par contre, que la prestation soit supprimée sans autre proposition alternative car des collègues sont bien contents de l'avoir.

FO, la CGC et la CFTC ont partagé ce point de vue et ont voté, le 28 Juin pour le maintien du contrat tant qu'aucune alternative ne peut être proposée, la CFDT s'abstenant.

La majorité du Collège salarié ne rejoignant pas la position de l'employeur, le collège employeur a modifié sa position et a proposé, le 27 septembre une reconduction temporaire du contrat avec IMA le temps que les assureurs puissent nous faire part de leurs propositions. Le collège employeur a précisé, par contre qu'une solution devait être trouvée d'ici au 1er Juillet 2018. Tout le monde a été d'accord.

La CGT a fait remarquer que l'utilité de cette prestation ne peut être mesurée par sa seule audience. Nous ne sommes pas des commerçants. Les retraités qui y ont eu recours en ont été très satisfaits

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE AUPRES DES ASSUREURS LORS DES CONTRÔLES ANNUELS (AFFILIATION DES AYANTS DROITS) (DISPENSES D'ADHESION)

IL convient de distinguer les deux points.

Concernant les dispenses d'adhésion (salariés, ou ayant droits) , le fait générateur est par exemple, le fait qu'un soit obligatoirement affilié à une autre complémentaire santé ou qu'il bénéficie de la CMU * OU DE L'ACS **

Tout le monde est d'accord pour que l'adhérent produise une attestation de la situation du conjoint au regard de la complémentaire santé.

Par contre, concernant la définition des ayants droits à charge, il faut rappeler que le problème vient de la suppression, depuis la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2016, du statut d'ayant droit. C'est ce la LFSS *** appelle la Protection Universelle Maladie. Or, jusque là, la complémentaire était adossée au régime obligatoire pour les ayants droits.

Quels critères doit donc retenir la complémentaire santé ?

Il était fait 3 propositions

- « position haute » : attestation sur l'honneur pour l'adhésion et contrôle annuel de l'avis d'imposition , « seul document susceptible de déterminer la composition fiscale du foyer ainsi que la nature et le montant des revenus perçus par chacun des membres de la famille »
- « Position intermédiaire » qui consiste à affilier l'ayant droit avec une attestation sur l'honneur à charge pour les assureurs de faire des contrôles aléatoires
- « position basse » qui consiste à affilier l'ayant droit sur la base d'une attestation sur l'honneur et à confier à l'actuaire le soin de suivre les conséquences sur les remboursements

La CGT avait déjà indiqué, en réunion paritaire nationale, qu'il y a là une situation malsaine. En résumé, le régime obligatoire devient un « régime minimal pour tous » et c'est l'assurance complémentaire qui définit les ayants droits. Nous ne pouvons accepter le contrôle par les assureurs (qu'il soit exhaustif ou aléatoire) des avis d'imposition alors que le régime obligatoire ne définit plus de critères d'affiliation. La CGT a donc voté pour la position basse. C'est la position intermédiaire qui a été retenue. Nous allons être très vigilants.

PROCHAINE REUNION DE LA CPP : NOVEMBRE 2017

- *CMU couverture maladie universelle
- **Aide au paiement d'une complémentaire santé
- ***Loi de Financement de la Sécurité Sociale

UN APERCU DU CONGRES DE L'UFROS

Le Congrès de l'UFROS s'est tenu à QUIBERON du 10 au 12 Octobre 2017.

87 délégués ont participé à ses travaux. Notre syndicat était représenté par 5 délégués.
ont été abordées et débattues :

- Le pouvoir d'achat
- L'augmentation de la CSG
- Les retraites et les régimes complémentaires
- La protection sociale
- La dépendance et la perte d'autonomie
- Les retraités dans la société
- Le syndicalisme retraité et la continuité syndicale

Ce fut un bon Congrès avec de très riches débats

Notre camarade PAUL BLANCHARD a été élu à la Commission exécutive de l'UFROS

Le document d'Orientation du Congrès vous sera communiqué prochainement





Notre Camarade André MALLET nous a quitté le 15 septembre 2017 . Jusqu'à récemment il faisait Partie du Bureau du Syndicat des Retraités des Organismes sociaux . Il nous apportait son aide Dans nos discussions des fois un peu houleuses Représentant des Cadres CGT—UGICT, tu étais Pour nous la mémoire de l'histoire de la sécu et De la création de l'URSSAF . Nous présentons à Toute ta nombreuse Famille nos sincères condoléances



INTERSYNDICALE DU 9 OCTOBRE 2017 (UCR)

Journée du 28 septembre

Très forte mobilisation : historique. Plus du double de ce qu'on réalise depuis 2014 quelques actifs ont rejoint nos cortèges. Dans certaines villes, présence de délégations CFDT—UNSA

Rencontre au Ministère à la fin de la Manifestation

A la fin de la rencontre, accord pour des réunions de travail sur certains points. Dans ce cadre pour l'intersyndicale, nos prochaines demandes de rencontre pourront traiter des questions de pension, des EH-PAD, des CDCA

La question de l'avenir de la loi sur la perte d'autonomie est lourde d'inquiétude. Proposition de rencontrer le syndicat des maisons de retraite, la Fédération hospitalière de France

Les décisions :

- Décision d'adresser un nouveau courrier au Président de la République afin qu'il nous reçoive enfin

* L'intersyndicale appelle à une SEMAINE D'INITIATIVES DU 6 au 11 NOVEMBRE

2017, dans le cadre de la discussion des budgets au Parlement (PLF et PLFSS)

⇒ La FSU propose d'émettre des reproductions de billets de 50 € amputés de la valeur de l'augmentation de la CSG

- Dans chaque département, des délégations iront à la rencontre des Députés et Sénateurs de la République pour leur rappeler ce qui constitue la colère des retraité-e-s Ces délégations seront appuyées par des rassemblement devant les permanences locales des parlementaires

- Avec le même objectif, au niveau national, les représentants des Organisations de retraités rencontreront les représentants des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat . Un rassemblement sera organisé à proximité de l'Assemblée Nationale

Ont participé à ce Bulletin

Maurice OLIVIER

Monique URIER

Roger RIVAT

Raymond MALLET

Christiane Gaillard

Madeleine SAUNIER

INDECOSA-CGT DEPANNAGE A DOMICILE, l'ARNAQUE A TOUS LES ETAGES

Le dépannage à domicile est un domaine réputé pour ses arnaques. Pour éviter le stress de l'urgence, le mieux est de se munir, de manière préventive, d'une liste de prestataires fiables à solliciter en cas de besoin. Ces professionnels, en plus d'être compétents, doivent pouvoir fournir tous les renseignements concernant leur structures d'exercice, les taux horaires pratiqués, les frais de déplacement, les conditions de rémunération de la prestation. A fuir les cartes publicitaires accrocheuses, les numéros de téléphone glissés dans les boîtes aux lettres

SECRETARIAT : REUNION le 1er MARDI DE CHAQUE MOIS (14 H30 à 17 H)

BUREAU : REUNION le 2ème mardi de chaque mois (convocation)

PERMANENCE : le 3ème Mardi de chaque mois de 15 H à 17 H